

Gestion des déchets

Un cahier des charges verrouillé pour Casablanca

- Renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi

- Un arsenal de pénalités en cas de manquement

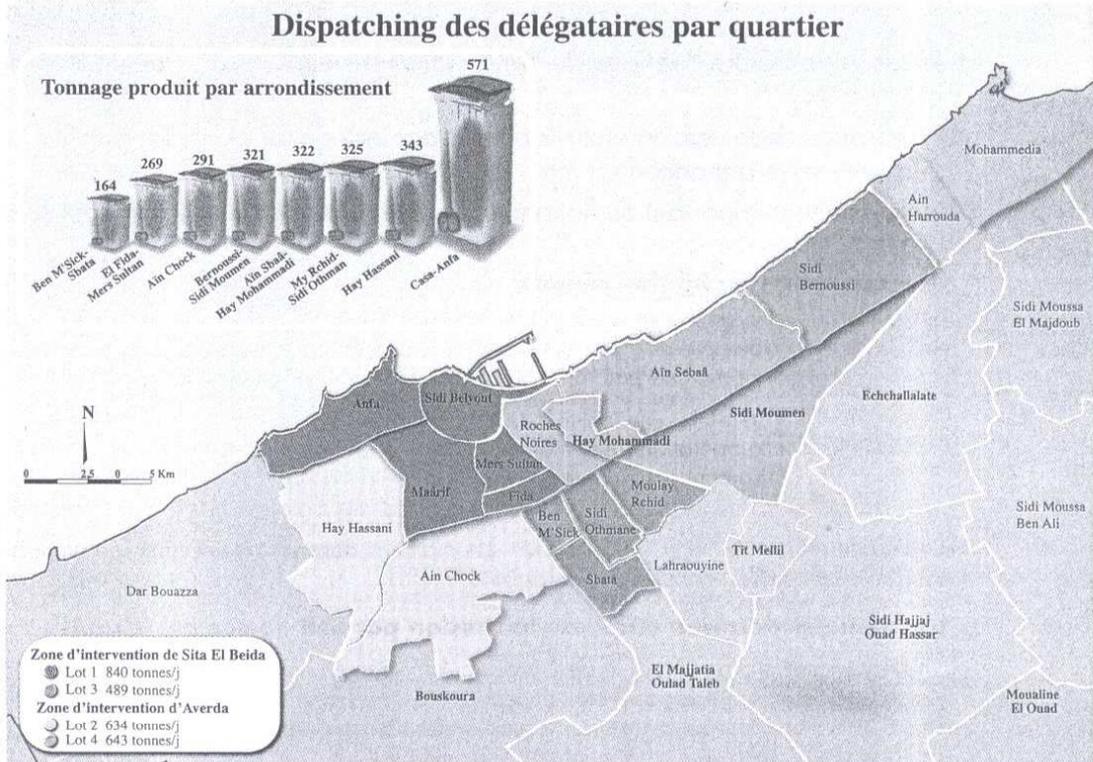
- Fin de la période transitoire en septembre prochain

CASABLANCA s'apprête à recevoir 1.200 nouvelles bennes à ordures à partir du mois prochain. L'annonce a été faite la semaine dernière par Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville (cf. édition du 13 juin 2014). Le nouveau matériel fera donc son apparition avant la fin de la période transitoire des 6 mois, fixée par le nouveau cahier des charges, jugé «révolutionnaire» par les opérateurs eux-mêmes. Cette feuille de route s'inscrit en effet en rupture avec les pratiques du passé. Matériel aux normes internationales, GPS, suivi et contrôle, approche participative... sont autant d'exigences auxquelles les deux délégataires, le libanais Averda et Sita El Beida (filiale de Suez Environnement) doivent se plier au risque de se voir infliger des pénalités. Fruit d'un travail de plusieurs mois (avril/septembre 2013), ce cahier des charges n'a rien à envier à ce qui se fait dans d'autres métropoles internationales en matière de gestion des déchets: Madrid, Paris, Barcelone..., selon un opérateur.

En tout cas, il faudra patienter encore quelques mois avant l'expiration de la période de «grâce» (fin août) qui marquera l'entrée en service de l'ensemble du matériel flambant neuf.

A cet effet, les deux délégataires doivent déboursier 420 millions de DH, durant la période du contrat (2014-2021) pour l'acquisition de ce matériel dernier cri conforme à la norme Euro 5 (inexistante au Maroc). En cas de retard, les délégataires s'exposent à une pénalité de 3.000 DH/jour. En attendant, c'est l'ancien matériel, hérité des anciens délégataires, qui continue de circuler en cette période transitoire. «Nous allons introduire des bennes utilisant un produit spécial pour réduire les émanations de CO₂, ainsi qu'un système de réduction des nuisances sonores et des réservoirs pour récupérer le lixiviat», souligne Ahmed Lyacini, directeur des relations publiques chez Sita El Beida. Tout véhicule polluant, mal chargé, surchargé ou répandant des ordures exposera aussi le délégataire à des pénalités allant de 200 à 2.000 DH.

Les nouveaux véhicules seront en outre soumis pour la première fois à



une obligation de suivi technique par le constructeur et la flotte sera audité au mois de janvier de chaque année. L'objectif est de s'assurer que le matériel sera remis en bon état à la ville au terme du contrat de 7 ans. Cette clause permettra d'éviter certainement de se retrouver avec un matériel en piteux état, comme ce fut le cas pour Averda, qui a hérité de la flotte dégluquée de Tecmed.

pôts sauvages, de bacs cassés, des rues bloquées, état des points de regroupement...). Les données seront transmises en temps réel à une cellule de contrôle (qui se réunira tous les 3 mois). Cette cellule sera composée notamment de représentants du Conseil de la ville, de la wilaya et des deux délégataires.

D'ailleurs, le Conseil de la ville de Casablanca vient d'approuver la création

l'hygiène», indique Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville.

D'ailleurs, un budget de 2% du chiffre d'affaires des délégataires sera consacré au renforcement des actions de contrôle et de suivi. Un volet qui était défaillant lors du précédent contrat (2004-2014). Une autre part (1%) de ce chiffre d'affaires sera prélevée pour lancer des campagnes de communication et de sensibilisation des citoyens. C'est dans ce sens qu'une tournée a été organisée par le Conseil de la ville auprès des préfectures et arrondissements durant les mois d'avril et mai. Objectif: expliquer les nouvelles dispositions du cahier des charges et recueillir les propositions pour améliorer le service sur le terrain. «Il s'agit d'une nouvelle approche participative dans la gestion de la propreté», indique Houda Chichaoui, chef de la division de la gestion des déchets solides au Conseil de la ville. Les autorités misent en effet sur la sensibilisation pour améliorer les performances dans ce secteur problématique.

En tout cas, sur papier, le nouveau cahier des charges est convaincant. Reste à savoir si son application sera à la mesure des attentes des Casablancais. □

Aziza EL AFFAS



Ce que coûte la tonne

EN vertu du nouveau contrat, la ville de Casablanca consacre un budget de 530 millions de DH par an à la propreté. Les prestations des délégataires sont payées en fonction du tonnage des ordures ramassées. Quant au tarif à la tonne, il varie selon la nature des déchets. Ainsi, une tonne d'ordures est rémunérée entre 165 et 280 DH et la même quantité de gravas à 111 DH. Les déchets verts sont les plus chers: 530 à 560 DH la tonne. Les délégataires sont aussi payés pour leurs prestations de balayage mécanique et manuel (en fonction du kilométrage). □

Parmi les nouveaux équipements qui entreront en service en septembre prochain, figurent des caissons métalliques plus résistants, qui remplaceront les anciens bacs en plastique.

Autre nouveauté du cahier des charges: l'instauration du suivi par GPS. La géolocalisation permettra non seulement de pister le camion, mais aussi de repérer les anomalies pour la mise en oeuvre d'actions correctrices et la programmation de tournées (repérage de dé-

d'une structure baptisée «Casa vieille et contrôle». La mission de cette SDL (société de développement local), dotée d'un capital de 16 millions de DH, consistera à assurer le suivi des secteurs très controversés de la propreté, le marché de gros et les abattoirs (cf. édition du 2 mai 2014). «Pour faire respecter le cahier des charges, cette SDL sera chargée du contrôle et suivi des délégataires. Des actions de sensibilisation sont également prévues pour faire contribuer la population à la propreté et

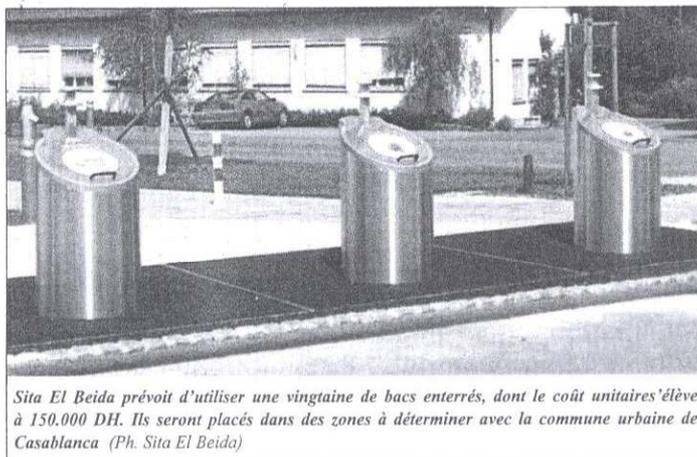
Tri sélectif: Le dispositif démarre dès cette année

• Un potentiel de 400 millions de DH à Casablanca

• 20% des déchets de la ville pourraient être valorisés

• 10.000 chiffonniers seront intégrés dans le circuit

CASABLANCA génère 4.000 tonnes de déchets par jour. Plus de 2.600 tonnes émanent des ordures ménagères. Une véritable manne qui pourrait assurer un chiffre d'affaires de plus de 400 millions de DH, à en croire Hakima El Haite, ministre déléguée auprès du ministre de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'Environnement. En effet, 20% de ce total des déchets produits par la métropole pourraient être valorisés par le recyclage. La ville est appelée à tirer profit de ce secteur en faisant appel à 10.000 chiffonniers qui opèrent dans l'informel. Dans ce sens, le ministère chargé de l'Environnement a mis en place toute une stratégie pour les intégrer au circuit. En effet, Hakima El Haite a lancé récemment une opération au profit de 300 chiffonniers dans la métropole. Ils ont été équipés chacun d'un vélo électrique avec caisson afin de récupérer les déchets préalablement triés par les habitants au lieu de fouiller dans les poubelles tout en ayant une allure «digne et plus présentable». Cette opération devra offrir aux chiffonniers habitués à chiner dans les poubelles de gagner de l'argent dans un cadre plus sain, de faire du chiffonnage une source de revenus et un métier pour faire vivre leur famille. Les habitants devront d'abord préparer



Sita El Beida prévoit d'utiliser une vingtaine de bacs enterrés, dont le coût unitaires'élève à 150.000 DH. Ils seront placés dans des zones à déterminer avec la commune urbaine de Casablanca (Ph. Sita El Beida)

et sélectionner les déchets à domicile. Le ministère compte également subventionner le tri sélectif dans les hôtels, les administrations et les centres commerciaux de la métropole.

Pour la première fois, le tri sélectif fait partie de l'offre des nouveaux délégataires. «Nous organisons des réunions quotidiennes pour mettre en place une solution pour l'intégration des chiffonniers de Casablanca et leur permettre de vendre leur produit à un bon prix et éviter l'éparpillement des déchets sur la voie publique», assure Ahmed Lyacini, directeur des relations publiques chez Sita El Beida.

La filiale de Suez Environnement prévoit d'utiliser une vingtaine de bacs enterrés, dont le coût unitaire s'élève à 150.000 DH. Les bacs seront installés dans des zones à déterminer avec la commune urbaine de Casablanca.

«Nous allons travailler sur des sites pilotes pour mettre en place des filières de collecte afin d'entamer ensuite un travail de recyclage et de valorisation», avait déclaré Jean-Louis Chaussade, directeur général de Suez Environnement, invité au

Club de L'Economiste (cf. édition du 17 avril 2014). Le groupe va essayer d'utiliser une partie des déchets qui partent à la décharge pour en développer du fioul de substitution, qui sera utilisé dans des cimenteries. Pour sa part, le libanais Averda, qui a déjà introduit le système de tri sélec-

tif au Liban et aux Emirats Arabes Unis, compte introduire un nouveau système de récupération des déchets avant qu'ils n'arrivent au container. «Nous sommes les distributeurs et les spécialistes de la conception du dispositif «ReVa»: un automate de distribution inversée autonome qui encourage la population à recycler en offrant aux consommateurs des incitations matérielles ou financières», affirme Firas Arakji, DG d'Averda. Le délégataire distribuera 20 unités de ReVa dans des zones identifiées avec les autorités locales. Le nouveau dispositif accepte les objets recyclables (bouteilles en verre, cannettes, bouteilles en plastique...) et permet d'obtenir en échange une prime en dirhams, des coupons, des entrées à des sites municipaux, des rabais sur les prix des services publics et bien d'autres avantages pour gagner l'adhésion de la population.

Aziza EL AFFAS